



# NEWSLETTER N°2 - AVRIL 2018

## LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE

### GÉNÉRATION PÊCHE

[www.peche63.com](http://www.peche63.com)

04.73.92.56.29

14 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat Sud  
63370 LEMPDES



Photo : FDAAPPMA63

## Edit'Eau

### Le mot du président

La tant attendue ouverture de 1<sup>ère</sup> catégorie marque le lancement de chaque saison de pêche. Ce rendez-vous incontournable a été, malgré la sécheresse 2017, assez satisfaisant.

Au sein de cette newsletter, nous avons le plaisir de porter à votre connaissance diverses actions menées par nos soins (ou par nos partenaires), en matière de développement de la pêche et de protection du milieu aquatique :

- Renforcement de l'apprentissage et création de parcours spécifiques ;
- Amélioration de la continuité écologique ;
- Evolution de la réglementation ;
- Et bien d'autres sujets.

Bonne lecture, dans cette diversité piscicole.

Halieutiquement Votre,

Guy GODET

Président de la fédération de pêche du Puy de Dôme



Paysage d'ouverture dans le Cézallier



Première truite !

## Quoi de neuf dans ma fédé ?

### Reprise des Ateliers Pêche Nature

Le département du Puy de Dôme est désormais doté de **6 Ateliers Pêche Nature**, répartis sur le territoire :

- VAL D'ALLIER AVAL
- VAL DE DORE - LIVRADOIS FOREZ
- COMBRAILLES
- SANCY
- COUZES VAL D'ALLIER AMONT
- HERMENT

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DES APN !



La mise en place de ces écoles de pêche, coordonnée par la FDPPMA63, a été rendue possible grâce à l'investissement de nombreuses AAPPMA et aux partenariats tissés avec nos guides de pêche conventionnés.

C'est ainsi que, chaque année, **plus de 60 participants sont encadrés sur 18 séances** par nos animateurs professionnels; l'objectif étant de les former sur les principales techniques de pêche.

Après le début de session à l'automne 2017, consacré à l'apprentissage des bases de la pêche, la reprise programmée mi-mars 2018 (mercredi ou samedi selon les APN) a permis d'aborder la pêche de la truite aux appâts naturels ; ouverture oblige !

Certains auront même eu la chance de s'essayer aux plaisirs de la pêche au trou sous la glace ; une des particularités de notre département.

Contact : 04.73.92.56.29 – [apn@peche63.com](mailto:apn@peche63.com)



Reprise des activités pour les enfants des APN (Issoire)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Evaluation de l'équipement de certains ouvrages

Suite à l'aménagement de l'ouvrage de l'A89 sur la Durolle, le groupe Vinci Autoroute mène actuellement une étude sur ce dispositif de franchissement et sa compatibilité avec la migration des truites.

La société SCIMABIO a été missionnée pour mener à bien cette étude grâce à son expérience dans la technologie RFID (Radio Frequency Identification). Dans ce cadre, près de 800 truites ont été équipées (dans leur cavité abdominale) de transpondeurs ou PIT-Tag, ce qui permettra de suivre leurs déplacements grâce un dispositif fixé au niveau de l'ouvrage mais également à l'aide de prospections mobiles par tracking actifs. Il sera ainsi possible d'évaluer l'efficacité de l'aménagement et d'avoir des informations importantes sur la migration des truites (période, fréquence, ...).

Si un pêcheur retrouve un de ces objets (environ 1 cm de long) dans une truite qu'il a capturée et conservée, merci de le retourner à la fédération ou à l'AAPPMA locale.

**Pour information :** afin d'évaluer les aménagements réalisés au niveau des seuils des Madeleines et de l'A89 sur l'Allier et plus globalement la diminution du retard occasionné par les différents ouvrages présents sur l'axe Allier, des saumons atlantiques devraient être marqués à l'aide de petits émetteurs radio. Ces derniers seraient alors suivis par radio pistage (récepteurs fixes et mobiles).



Capture des individus avant le marquage



PITtag (1 ou 2 cm de long)

## Dégradation de panneaux

Depuis quelques temps, certaines AAPPMA nous ont signalé des dégradations de panneaux posés par leurs soins (réglementation, information, ...).

Ces actes de vandalismes sont particulièrement regrettables et montrent le manque de respect de certains pêcheurs vis-à-vis du travail fourni par les structures associatives de la pêche de loisir...

Qu'ils sachent que cela n'atteindra pas notre détermination !



## Aménagement d'un seuil sur le ruisseau des Plantades

Les AAPPMA de Messeix – Singles – Savennes et La Tour d'Auvergne travaillent actuellement avec l'appui technique et administratif de la FDPPMA63 à l'aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau des Plantades.

Cet affluent de la Dordogne, qui conflue au niveau du pont de Chalameyroux, présente une granulométrie très favorable pour la reproduction de la truite commune. **Cet aménagement permettra donc la réouverture d'une zone de frayère majeure dans les gorges de la Dordogne.**



## Carpodrome à l'étang du Chambon

L'AAPPMA Courpière/Thiers a créé il y a quelques années, sous l'impulsion de la FDPPMA63 et du travail sur le Schéma Départemental de l'Offre Halieutique, un carpodrome au niveau de l'étang du Chambon à Peschadoires.

Le principe de ce mode de gestion piscicole est d'offrir la possibilité aux pêcheurs de se confronter à des carpes à la grande canne uniquement. La fréquentation du site est très bonne, preuve de la satisfaction des adhérents qui font régulièrement de nombreuses captures dont certaines atteignent de belles tailles (record à 15.5kg).

# La fédération de pêche vous informe



## DU NOUVEAU AU SUJET DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les listes des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire métropolitain ont été publiées au Journal Officiel du 22/02/2018.

**L'incidence principale pour la pêche porte sur l'interdiction de la détention, du transport ou de la vente des écrevisses exogènes suivantes, à l'état vivant :**

- Orconectes limosus* (Rafinesque, 1817) : Ecrevisse américaine
- Orconectes virilis* (Hagen, 1870) : Ecrevisse américaine virile, Ecrevisse à pinces bleues
- Pacifastacus leniusculus* (Dana, 1852) : Ecrevisse de Californie, Ecrevisse signal
- Procambarus clarkii* (Girard, 1852) : Ecrevisse de Louisiane
- Procambarus fallax* (Hagen, 1870) f. *virginialis* : Ecrevisse marbrée

Sont également concernées par ces interdictions les espèces de poissons suivantes :

- Percottus glenii* (Dybowski, 1877) : Goujon de l'Amour
- Pseudorasbora parva* (Temminck & Schlegel, 1846) : Pseudorasbora

Certains cours d'eau et plans d'eau du Puy de Dôme sont colonisés par plusieurs espèces d'écrevisses exotiques (Américaines, Californiennes et depuis peu de Louisiane) et par une espèce de poisson concerné par la réglementation ci-dessus : le *Pseudorasbora*.



les 3 espèces d'écrevisses présentes dans le Puy de Dôme (de gauche à droite : 2 individus d'Américaine, 1 Californienne et 1 de Louisiane)



## EVOLUTION DES QUOTAS DE CAPTURES SUR LA SIOULE

Suite à la demande des AAPPMA gestionnaires, les quotas de prises journalières sur la Sioule en aval de la confluence avec la Miouze ont été modifiés par le Préfet.

En effet, sur cette portion de Sioule :

- il est désormais possible de conserver au maximum, **4 truites par jour**.
- dans le même temps, compte tenu des efforts d'implantation de l'ombre commun, **tout individu de cette espèce doit être remis à l'eau quelle que soit sa taille**.

# Agenda

le  
**05/04**  
et  
**06/04**

## Les Cours d'eau d'H2O

Maison des sports de Clermont

Rendez-vous annuel des élèves (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) sur le thème de l'eau traité de façon multidisciplinaire et transdisciplinaire.

*Cet événement s'appuie sur la participation de très nombreux acteurs de l'eau régionaux, nationaux et internationaux.*

Mardi

**01/05**

## Ouverture de la pêche du brochet en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole

Samedi

**19/05**

## Ouverture de la pêche de l'ombre commun

Dimanche

**27/05**

## Fête des Ateliers Pêche Nature à Issoire

Rencontre entre tous les enfants inscrits dans nos 6 APN

Samedi

**09/06**

## Ouverture de la pêche du sandre dans les eaux de 2<sup>e</sup> catégorie

Ouverture des zones de réserves temporaires sur la retenue des Fades Besserve



**Rédaction et photos :**  
Fédération de pêche du Puy de Dôme

**Conception :**  
ARPARA

Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-Alpes

**Avec la participation de :**  
la Région Auvergne - Rhône-Alpes

**Newsletter trimestrielle**

Tous droits réservés - Avril 2018